



MAIRIE DE PLUMELIN
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois , le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le deux novembre, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur Pierre GUEGAN, Monsieur André BOURGES, Madame Martine LE GAL, Monsieur Roland LORIC, Madame Patricia CONAN, , Monsieur Christian SIBERT, Monsieur Éric LORGEUX, Monsieur Jacques CORRE, Madame Christelle LIDURIN, Madame Sabrina LE BOULAIRE, Monsieur Nicolas LE BOULAIRE, Monsieur Frédéric ROSELIER, Madame Laurence MILLET, Madame Elodie LE HAZIF, Madame Murielle SANSON, Monsieur David DAUMER, Monsieur Louis LE BELLEGO, Madame Vanessa PEDRONO , Madame Lucie ALLAIN.

Excusés et représentés : Monsieur Didier BERNARD (pouvoir à Éric LORGEUX) , Madame Isabelle BERNARD (pouvoir à Martine LE GAL)

Excusés : Madame Elodie LE GROS-DIBOUES, Monsieur Anthony BERNARD (arrivé à 19h59)

Secrétaire : Madame Murielle SANSON

A l'ouverture de la séance

Nombre de conseillers en exercice et convoqués : 23

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers votants : 21

Excusés : 2

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 21 voix pour, désigne Madame Murielle SANSON comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité

MODALITES DU BAIL COMMERCIAL DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire explique que depuis le départ du boulanger, plusieurs contacts ont été pris pour envisager la reprise du commerce. Des professionnels se sont ainsi déplacés pour des visites sur site et des rencontres.

A l'issue de ces différents échanges, et des différents profils rencontrés, et après discussions au sein du bureau municipal, des entretiens ont été organisés pour 3 couples, fortement intéressés par la reprise de la boulangerie de la commune.

Une réponse favorable a été transmise à un des couples, qui peut ainsi commencer à préparer son dossier de reprise (projet, financeur, fournisseurs, échéances ...). C'est un couple qui travaille dans le département et qui envisage de commencer mi-février. Le projet a été bien préparé et les futurs boulangers se projettent déjà sur le commerce . Pour préciser leur dossier, il convient de définir les différentes modalités du bail professionnel.

La commission finances s'est réunie le jeudi 2 novembre pour évoquer les modalités du bail. La commission propose de mettre en place un bail de location-gérance avec les modalités suivantes : loyer gratuit de 4 mois , un loyer mensuel de 980€ , et une option d'achat pour le bâtiment aux termes de 7 années (avec une déduction

des loyers . Le prix du bâtiment est proposé à 244 000€. Conformément aux dispositions en vigueur, le service des domaines été interrogé et rendra prochainement son retour.

Monsieur Éric LORGEUX, membre de la commission finances confirme ces propositions , avec une volonté d'accompagner au mieux le projet.

A la question du maintien de l'épicerie , Monsieur Le Maire répond que les futurs professionnels envisagent de maintenir une épicerie de dépannage avec des produits locaux . Ils effectueront des choix et des propositions au sein de leur commerce progressivement après leur installation.

Entendu les différentes explications et informations transmises par Monsieur Le Maire, sur le dossier de reprise de la boulangerie ;

Suite, aux différents échanges en conseil municipal, en réunion de bureau et en commissions, il est entendu que la commune, propriétaire du bâtiment, se positionne en tant que facilitateur pour accompagner les potentiels boulangers ;

Considérant qu'une personne, boulanger de métier, a reçu un avis favorable de Monsieur Le Maire pour reprendre le commerce en 2024, et prépare dès à présent son installation ;

Considérant la volonté de la commune de signer un bail de location-gérance entre les deux parties, en y incluant une clause de promesse de vente, consentie sur la période des 7 premières années du bail ;

Considérant les propositions de la commission finances, réunie le 2 novembre 2023, à savoir :

- ✓ Rédaction d'un bail commercial par acte notarié, incluant l'ensembles des clauses obligatoires selon le code du commerce ;
- ✓ Montant du loyer mensuel au 1^{er} janvier 2024 : 980€ (neuf cent quatre-vingt euros) soumis à la revalorisation selon l'indice et les conditions en vigueur ;
- ✓ Quatre mois de loyer gratuit : la gratuité sera applicable les 4 premiers mois ;
- ✓ Prix de l'ensemble du bâtiment et de ses équipements au moment de la signature du bail : 244 000€ (deux cent quarante-quatre mille euros). Le prix fixé servira de référentiel pour déterminer la clause de promesse de vente durant les 7 premières années du bail ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 21 voix pour ;

- Approuve l'ensemble des propositions de la commission des finances ci-dessus énoncées ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de bail commercial au sein de l'office notarial de Maitres KERRAND et BODIN
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Monsieur le Maire précise que pour l'instant il ne communique pas le nom des futurs boulangers , qui seront présentés lors de la cérémonie des vœux du maire le 6 janvier 2024.

ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Le cadre réglementaire prévoit un changement de nomenclature comptable (M57) au 01/01/2024, avec pour objectif :

- D'uniformiser des nomenclatures comptables de l'ensemble des collectivités locales et leurs établissements publics administratifs obligatoires au 01 janvier 2024 avec le choix d'une nomenclature développée ou simplifiée
- De mettre en place un plan de compte abrégé (ex : plus de 2313 ou 2315 en inv., tout s'inscrit au 231)
- De mettre en place des règles budgétaires assouplies (Ex : transfert de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du budget sans besoin d'une délibération)

Considérant que pour les communes de moins de 3500 habitants, il est possible de choisir la version simplifiée, plus rapide à appliquer. Il est précisé que la comptabilité analytique existant actuellement sera toujours appliquée par les services.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 25/05/23 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable simplifié pour la commune de PLUMELIN au 1er janvier 2024 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 21 voix, décide :

- D'adopter à compter du 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 simplifiée ;
- De préciser que la nomenclature M57 s'appliquera à tous les budgets de la commune (principal et annexes) :
 - Budget 81600 : Plumelin
 - Budget 81601 : Lotissement Résidence des Ajoncs
 - Budget 81602 : Lotissement Résidence de L'étang
 - Budget 81603 : Lotissement Résidence des Bleuets
 - Budget 81604 : Lotissement Résidence du Château 2
 - Budget 81605 : Lotissement Résidence de Gohelen
 - Budget 81607 : Lotissement Résidence des Coteaux
- Que l'amortissement obligatoire, ou sur option, des immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2024 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;
- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans sa totalité sur l'exercice ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TRAITEMENT EN NON-VALEUR

Monsieur Le Trésorier Principal de Pontivy est en charge des créances communales impayées, et à ce titre , doit mettre en œuvre les différents moyens dont il dispose pour recouvrer les créances.

Considérant que des créances sont à traiter en non valeurs du fait de non-renseignement concernant une personne, et que cette créance irrécouvrable constitue une charge définitive pour la collectivité, enregistrée à l'article budgétaire 6541 non valeurs.

Entendu qu'il s'agit d'une somme de 380.58€ , conformément à l'état transmis par Monsieur le Trésorier Principal en date du 16/10/2023 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 21 voix pour ;

- Valide l'admission en non-valeurs de la somme de de 380.58€ , conformément à l'état transmis en date du 16/10/2023 ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2022 DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2224-17 et L 5216-5,

VU le Code de l'environnement et notamment l'article L.541-1 et suivants ;

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 dite loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte fixant les objectifs chiffrés de la gestion des déchets en France ;

Considérant que le Président de Centre Morbihan Communauté adresse le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2022 (RPQS) du service prévention et gestion des déchets de Centre Morbihan Communauté, retraçant l'activité du service d'élimination des déchets de Centre Morbihan Communauté soit :

- les indicateurs techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposées et les exutoires des différents déchets ;
- les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes et à leurs modes de financement.

Considérant que le rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant sont entendus ;

Considérant que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public a fait l'objet d'une adoption, lors du Conseil Communautaire du 29 juin 2023 ;

Considérant que chaque commune, membre de l'intercommunalité, doit prendre connaissance du dit document, avant le 31 décembre de l'année 2023 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, prend acte, du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public 2022 du service de prévention et gestion des déchets de Centre Morbihan Communauté.

Monsieur Roland LORIC précise que plus on triera , moins forte sera l'augmentation de la redevance incitative: c'est tout l'enjeu pour demain. Le coût de traitement des déchets ne cesse d'augmenter, il sera nécessaire de limiter la production de déchets . L'objectif 2028 est de 100kg/habitant.

Monsieur Anthony BERNARD arrive à 19h59.

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de conseillers présents : 20 / pouvoirs : 2 /Nombre de conseillers votants : 22

DENOMINATION DE RUES DANS LES ZONES ARTISANALES DE PLUMELIN

Considérant que la communauté de communes, Centre Morbihan Communauté, est compétente en matière des zones économiques ;

Entendu qu'afin de faciliter le repérage dans les différentes zones du territoire, il a été convenu de nommer les rues des zones économiques de la commune ;

Considérant le travail effectué par une commission dédiée, composé d'élus de la commune, qui propose au conseil municipal les noms de rue suivants :

- ✓ Zone de Keranna Nord (rue Blandine LOTHORE, rue Léon LAFFEACH, rue René PICAUT, rue Joachim LE GALLO)
- ✓ Zone de Keranna Sud (rue Joseph Le BRAZIDEC)
- ✓ Zone de Kergilet (rue Alphonse LE ROCH)

Considérant qu'en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT , la dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 22 voix pour ;

- Approuve la proposition de dénomination des différentes rues ci-dessus nommée ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que soient enregistrées les nouvelles adresses ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

INFORMATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur Le Maire informe sur les décisions et les dossiers en cours.

Tempête CIAN – du 2 novembre

Monsieur le Maire remercie les élus présents sur le terrain toute la journée du 2 novembre et les services techniques, aussi très engagés, pour dégager au plus vite les arbres et branches dangereuses ou empêchant le passage. Roland LORIC et Christian SIBERT se sont bien investis aux cotés des 4 agents techniques sur toutes les routes de la commune.

Les services de la mairie étaient ouverts pour l'accueil du public dès le jeudi matin. Les locaux de la mairie ont été privés d'électricité jusque 15 h le jeudi, et sans réseau informatique interne, ni réseau téléphonique jusqu'au vendredi après-midi. Tous les moyens ont été mis en œuvre pour lister au plus vite les besoins, les points sans électricité et les administrés qui le souhaitaient ont pu venir recharger leurs petits appareils.

Des remarques sur les réseaux sociaux peuvent laisser dubitatif : les élus et les services de la commune ont mis tous les moyens en œuvre pour accompagner et aider à résoudre les problématiques des uns et des autres, sans prendre le temps de communiquer sur ce qu'elle mettait en place. L'urgent était d'agir immédiatement avec les bonnes volontés qui se sont présentées.

André BOURGES précise qu'il a suivi quelques personnes qui avait des besoins précis ou ponctuels.

75% des habitants avaient retrouvé l'électricité le jeudi soir. Certaines lignes sont plus compliquées à réparer du fait de l'accessibilité difficile de certaines lignes ou en raison de la fourniture du matériel.

Monsieur Le Maire précise que le réseau téléphonique a été bien abimé et sera être à refaire en grande partie.

Elodie LE HAZIF propose que chaque commune envoie des demandes pour enterrer les réseaux.

Monsieur Le Maire souligne que le nécessaire est déjà fait et souvent discuté. Pour les nouveaux projets les réseaux sont enterrés, mais c'est impossible à envisager pour lignes existantes, en termes de coût et de temps nécessaire. Dans les villes les réseaux sont enterrés et ils ont effectivement moins de problème de coupure de réseau.

Vanessa PEDRONO propose un groupe de travail pour anticiper ce genre de situation et savoir comment s'organiser.

Monsieur le Maire informe que ce type de dispositions s'organise dans le cadre d'un Plan Communal de Sauvegarde et que les communes devraient normalement toutes disposées d'un PCS actualisé.

Eric LORGEUX confirme que le chef de caserne a pris contact avec lui pour mettre en place un PCS sur les communes gérées par le centre de secours de Locminé.

Monsieur le Maire souligne que c'est un travail conséquent pour la mise en place et ensuite régulièrement, puisque c'est un dossier à actualiser en permanence. Cela mobilise des personnes, mais c'est un outil intéressant à mettre en place et faire vivre.

Monsieur Le Maire souhaite vivement que se mette en place un groupe de personnes pour réfléchir et travailler à la mise en place du PCS, et invite les volontaires à se manifester.

Eric LORGEUX propose de s'investir dans ce groupe de travail pour la mise en place du PCS, en tant que référent incendie et en lien avec le centre de secours. Se proposent de s'associer au groupe de travail : Christelle LIDURIN, Vanessa PEDRONO, David DAUMER, Laurence MILLET, André BOURGES et Christian SIBERT.

Le groupe de travail est invité à se réunir rapidement pour commencer à travailler sur la rédaction du PCS pour la commune de PLUMELIN.

Certains élus concèdent qu'il aurait été appréciable qu'il y ait plus d'élus présents pour la permanence proposée le dimanche : l'invitation à être présent avait été relayée en interne. André BOURGES précise qu'une vérification de tous les bâtiments a été effectuée le dimanche avant la reprise des scolaires et activités le lundi.

Monsieur Le Maire estime que l'essentiel a été fait : on peut faire plus et mieux, mais on peut faire moins et moins bien. Ces retours d'expériences vont permettre au groupe de travail PCS d'avancer.

Monsieur le Maire et André BOURGES rappellent que si les élus ont connaissance de personnes isolées sans téléphone, il est utile de transmettre les coordonnées au CCAS.

Laurence MILLET souhaite remercier les agents qui ont été présents et actifs dès le jeudi matin, à l'écoute des administrés. André BOURGES précise qu'il aussi reçu de nombreux remerciements de la population.

Enquête publique

Monsieur Le Maire rappelle qu'une enquête publique en cours sur l'installation des panneaux photovoltaïques à la carrière : du 30/10 au 01/12/2024.

La commissaire-enquêtrice est présente en mairie aux dates suivantes : Lundi 30/10 de 9h à 12h - Mardi 14/11 de 15h30 à 18h30, Samedi 25/11 de 9h à 12h - Vendredi 01/12 de 14h à 17h.

Il est possible de consulter le projet en mairie le temps de l'enquête.

Informations « ma vie au village » - Suivi du dossier et échéance

Le porteur du projet Ma Vie au Village, monsieur Signes, a été victime d'un accident qui a conduit à son immobilisation jusqu'à la fin de l'année. Un chef de projet est en cours de recrutement pour reprendre l'avancement du projet, notamment sur les aspects suivants : finalisation d'un accord avec le maître d'ouvrage, investisseur, acquéreur du projet en bloc ; finalisation des contrats d'entreprises pour la réalisation du projet ; lancement du projet de construction avec notamment l'intervention du géomètre expert en qualité de maître d'œuvre pour la réalisation des VRD. Le planning prévisionnel annoncé prévoit une livraison en juin 2025. A ce jour : 9 pré-réservations de la part de locataires.

CLARPA : projet habitat inclusif

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré le CLARPA pour un projet de construction pour de l'habitat inclusif Alzheimer. La commune de PLUMELIN est invitée à se positionner si intéressée par le projet. Monsieur le Maire précise que le CLARPA porte l'intégralité du projet et la commune est sollicitée pour céder le terrain.

Monsieur le Maire suggère d'étudier la possibilité de céder le terrain à proximité de la MAM.

La commune intéresse les porteurs de projet du fait de son positionnement géographique et de ses nombreux équipements et services.

Un nouveau rendez-vous est envisagé avec le CLARPA pour plus de précisions.

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet.

Ancien local auto-école

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une demande pour installer une friperie. Il a été proposé un bail avec un loyer de 200€/mois (charges comprises) et une installation en décembre ou janvier.

Cérémonie 11 novembre

Monsieur le Maire rappelle que le RDV devant la mairie est fixé à 10h30. Après la cérémonie au Monument et le dépôt de gerbes, le verre de l'amitié sera servi salle TY COET.

Monsieur le Maire invite tous les élus à être présent pour accompagner ce moment important.

Bretelle de Kergilet

Monsieur le Maire précise que le dossier est complexe, avec de nombreux partenaires et intervenants, et que le dossier a fait l'objet de beaucoup de demande complémentaires. Les marchés seront notifiés prochainement. Le dévoiement de la conduite d'eau sera réalisé dans les prochaines semaines. C'est un projet qui avance et devrait se concrétiser assez rapidement maintenant.

AMF – congrès à PARIS du 21 au 23 novembre

Monsieur le Maire précise qu'ils seront 7 élus à se rendre cette année à Paris pour participer au Congrès des Maires.

Conseil communautaire

Monsieur le Maire rappelle que le prochain conseil communautaire se tient le jeudi 9 novembre.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET GROUPES DE TRAVAIL

▪ **FINANCES ET COMMUNICATION** – Monsieur BERNARD Didier

Le bulletin annuel est en cours de rédaction : les articles, informations, photos doivent être transmis au service communication au plus vite.

La commission communication se réunit le 28 novembre.

Une nouvelle sono portative a été acquise et servira pour les manifestations communales.

Pour les demandes de subventions des associations : ces dernières sont invitées à transmettre les informations nécessaires au plus vite. Si les informations ne sont pas transmises dans les délais, la demande ne sera pas étudiée.

▪ **AFFAIRES SOCIALES/CCAS** - Monsieur BOURGES André

116 personnes inscrites sont inscrites pour le repas des aînées le 11 novembre.

Le groupe de travail continue de préparer l'accueil de repas de séniors au restaurant scolaire.

▪ **AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE** – Madame LE GAL Martine

Les animations pour les jeunes ont connu un beau succès pendant les vacances d'automne. Monsieur le Maire souligne qu'il y a moins d'incivilités avec les jeunes depuis que les activités ont été mises en place. C'est une belle réussite : les jeunes sont satisfaits.

Christelle LIDURIN note aussi la belle réussite de la boum d'halloween, et remercie les élus qui étaient présents et qui ont apporté leur aide .

▪ **TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT** – Monsieur LORIC Roland

Roland LORIC apporte quelques précisions sur les conséquences de la tempête. Les routes ont été déblayées, mais il est rappelé que les branches et bois qui sont sur les bords de route et dans les fossés appartiennent aux propriétaires des terrains . Certains troncs représentent un danger et engagent la responsabilité du propriétaire. Roland LORIC invite les propriétaires à enlever rapidement les branches et demandent aux élus de relayer le message aux alentours de chez eux. La responsabilité des propriétaires est engagée, car les propriétaires sont responsables de leurs bois.

Les installations des illuminations de Noel sont en cours et l'allumage interviendra semaine 49.

L'aire de jeux : l'entreprise ne peut intervenir en raison des intempéries. L'installation sera finalisée dès que le temps le permettra.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Louis LE BELLEGO informe de la réouverture du bar le lundi 13 novembre. Monsieur le Maire souligne que c'est effectivement une bonne nouvelle et rappelle l'importance de fréquenter les commerces locaux pour les faire vivre et assurer leur maintien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h02.